



Plan du projet pédagogique 2017-2020 La Barcarolle - Eschau EMMD Charles Beck- Fegersheim

Les écoles municipales de musique et de danse de Fegersheim et d'Eschau sont des établissements d'enseignement artistique publics, qui ont pour vocation de former des musiciens amateurs en leur proposant un enseignement musical spécialisé dans la discipline de leur choix et une formation musicale complète alliant théorie et pratique.

Ces écoles se veulent être des lieux d'échanges culturels accueillant un public varié de tout âge et de toutes catégories sociales.

Elles proposent une ouverture vers de vastes esthétiques musicales et culturelles, formant ainsi le musicien dans sa globalité. Cela constituera, pour certains élèves, un premier socle d'apprentissage, basé sur l'exigence et le respect, et pour ceux qui le désirent, un point de départ solide vers un établissement proposant une formation professionnelle diplômante.

Ce projet pédagogique est commun aux deux structures municipales, qui collaborent dans son élaboration et sa mise en application. Ce partenariat se traduit par une offre élargie des pratiques et des enseignements. Les équipes pédagogiques sont complémentaires et proposent des projets transversaux permettant d'élargir les perspectives culturelles des élèves des deux structures. Ce projet se veut fédérateur, innovant et réactif aux besoins nouveaux. Il s'inscrit ainsi dans la société actuelle en mutation permanente.

A) L'organisation par cycles d'apprentissage

Le contenu et les objectifs de ces cycles sont basés sur les directives établies par plusieurs documents officiels :

- Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Musical de la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (www.culturecommunication.gouv.fr/content/.../21045/.../Schema_musique_2008.pdf)
- Schéma Départemental des Enseignements Artistiques du Bas-Rhin (<http://www.bas-rhin.fr/culture/developpement-artistique/schema-departemental-developpement-enseignements-artistiques>)

En danse, quatre esthétiques sont représentées : la danse classique, les danses urbaines dites « hip-hop », les danses africaines et les danses latines. Seuls les cours de danse classique sont structurés en cycles d'apprentissage, conformément aux schémas cités ci-dessus.

Les autres disciplines chorégraphiques sont organisées par groupes d'âges et de niveaux.

En musique, l'enseignement s'organise autour de trois pratiques complémentaires :

- La formation musicale
- L'apprentissage d'un instrument ou de la technique vocale
- Les pratiques collectives

Ces enseignements sont structurés en trois cycles d'apprentissages :

- Cycle d'initiation
- Cycle I
- Cycle II

La durée d'un cycle varie de 3 à 5 ans, selon la progression de l'élève : il peut être rallongé ou écourté en fonction la vitesse d'acquisition des connaissances.

B) Les pratiques musicales

1) La formation musicale

Le cursus s'organise en deux cycles :

Cycle d'initiation :

- **Le jardin musical** accessible dès 3 ans pour une durée de 30 minutes hebdomadaires (*petite section de maternelle*). Il a pour objectif la découverte des instruments, la pratique du chant sous forme de comptines, l'expression du rythme par le corps et la manipulation de petites percussions.
- **L'éveil musical** s'adresse aux enfants de 4 à 5 ans pour une durée de 45 minutes hebdomadaires (*moyenne et grande section de maternelle*). Ce cours s'organise idéalement en deux groupes d'âge et reprend les objectifs cités ci-dessus tout en les approfondissant. La découverte des instruments sera ponctuée par des rencontres avec les enseignants d'instrument et leurs élèves. Les enfants auront la possibilité de manipuler différents instruments de musique afin de guider leur choix.
- **L'initiation musicale** s'adresse aux enfants âgés de 6 ans pour une durée d'1h hebdomadaire (*cours préparatoire*). Tout en continuant les objectifs sensoriels cités ci-dessus, une première approche à la notation musicale (partition) sera abordée par des exercices ludiques adaptés.

Cycle I :

- **La formation musicale « enfants »** s'adresse aux enfants dès l'âge de 7 ans pour une durée d'1h hebdomadaire. Elle est **obligatoire** et s'adresse à tout enfant ayant une pratique instrumentale et/ou vocale. Elle comprend un cycle unique condensé en 4 années d'apprentissage, dont les objectifs pédagogiques sont clairement définis par année. Chaque année est validée par une évaluation interne qui donne accès au passage dans le niveau supérieur. La validation du cycle sera confirmée par un certificat de fin d'études de formation musicale.
- **Formation musicale « adolescents »** : Un cours destiné adolescents permettra aux élèves plus âgés de suivre ces mêmes apprentissages obligatoires dans un groupe adapté à leur maturité. Elle est **obligatoire** et s'adresse à tout adolescent ayant une pratique instrumentale et/ou vocale. L'âge d'intégration minimum de ces groupes sera laissé à l'appréciation des enseignants. Le cursus « adolescents » sera d'une durée moyenne de 3 à 4 ans selon la progression de l'élève. La

validation du cycle sera confirmée par un certificat de fin d'études de formation musicale.

- **Formation musicale « adultes »** : Elle est organisée par niveaux et selon les effectifs. Elle est **obligatoire** et s'adresse à tout adulte ayant une pratique instrumentale et/ou vocale.
- **Formation musicale « musiques actuelles »** : Elle s'adresse aux adolescents et adultes dont la pratique instrumentale et/ou vocale et en lien avec les langages musicaux suivants : *jazz, rock, reggae, etc.* Elle peut se substituer au cours de formation musicale « adolescents » ou « adultes ». Elle consiste à transmettre à l'élève des outils propres à sa pratique musicale.

A l'issue de la validation du cycle I de FM (formation musicale, cours adolescents et cours adultes), le cours de formation musicale obligatoire est remplacé par un cours de pratique collective obligatoire.

2) Les cours d'instruments et de technique vocale

Les cours instrumentaux

Ce sont des cours individuels de 30 minutes pour un élève inscrit en 1^{er} cycle et 45 minutes pour un élève inscrit en 2^{ème}.

Dans certains cas, les enseignants pourront proposer aux élèves de suivre leur cours hebdomadaire de manière régulière ou ponctuelle avec un ou plusieurs camarades.

Cette démarche de pédagogie de groupe est un outil qui s'adresse à des élèves pratiquant le même instrument et de même niveau musical. Le temps de cours est ainsi allongé : deux élèves suivant 30 minutes de cours hebdomadaire chacun, bénéficieraient alors d'une heure de cours en commun.

Les enseignants qui appliqueront cette démarche chercheront à développer des interactions entre les élèves leur permettant alors de développer leur sens critique, leur oreille ou leur écoute. L'émulation sera source de motivation.

Les pratiques collectives

Les pratiques collectives représentent un axe central de la démarche pédagogique. Les goûts de chacun sont pris en compte à travers une offre aussi large que variée et des champs esthétiques qui se veulent ouverts et décloisonnés. Elle s'étend ainsi des musiques traditionnelles jusqu'aux musiques actuelles amplifiées

Chaque musicien est vivement encouragé à intégrer un ensemble de pratiques collectives (obligatoire une fois le 1^{er} cycle de formation musicale validé)

Il est important de rappeler que les pratiques d'ensemble sont des vecteurs de motivation chez l'apprenant. Elles permettent à l'élève de développer sa propre écoute et celle de ses partenaires (*justesse, mise en place rythmique, musicalité, équilibre des timbres...*). La dimension collective génère une émulation chez l'élève et donne tout son sens à l'apprentissage.

La pratique musicale permet de générer du lien social. Ce rôle, longtemps occupé par les orchestres d'harmonie, s'étend désormais aussi aux établissements d'enseignements artistiques tels que les écoles de musiques. A cet égard, les liens avec les harmonies locales sont également encouragés dans le cadre de projets communs.

Des présentations publiques régulières permettent de valoriser le travail accompli.

Les musiques assistées par ordinateur

La musique assistée par ordinateur est omniprésente dans le quotidien de chacun (*supports numériques, streaming, musiques électroniques*). Par conséquent, elle trouve naturellement sa place au sein des écoles de musique. Le spectre des compétences que recouvre cette pratique est large. Elle permet de développer la créativité de l'élève par le travail de composition musicale à l'aide de logiciels informatiques spécialisés.

L'apprentissage de la prise de son constitue une autre composante essentielle de cette pratique (*connaissance et utilisation du matériel de prise de son, enregistrement de concerts, traitement/mixage du son enregistré à l'aide de logiciels informatiques*).

La musique assistée par ordinateur est un moteur de créativité musicale. Elle répond pleinement à l'attrait de certains pour les musiques actuelles amplifiées et propose une autre ouverture axée sur l'aspect technique de la scène. Elle développe l'oreille, la curiosité et le sens critique. Stimulante, elle permet à l'élève d'acquérir de l'autonomie dans sa pratique.

C) L'évaluation

L'évaluation participe du principe même de formation. Elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d'autonomie. Selon sa progression, l'élève pourra se présenter aux examens d'évaluation de fin de cycle dès la troisième année dans le cycle et au plus tard à l'issue de la cinquième année.

L'évaluation conjugue plusieurs fonctions :

- Définir et illustrer les objectifs fixés par l'équipe pédagogique ;
- Situer l'élève dans sa progression personnelle au regard de ces objectifs et vérifier l'assimilation des acquisitions ;
- Adapter l'organisation du travail pédagogique en fonction de l'élève ;
- Valider les deux premiers cycles de formation par des certificats.

La validation de chaque fin de cycle s'appuie sur les éléments suivants :

- Pour les disciplines instrumentales ou vocales, des épreuves publiques sous forme d'audition. Le contenu de l'évaluation est composé d'une œuvre imposée, d'un morceau au choix étudié pendant l'année et d'un déchiffrage ;
- Pour la formation musicale, des épreuves écrites et orales collectives devant un jury.

Les jurys d'évaluation instrumentale ou vocale et de formation musicale seront composés de professionnels diplômés. Les élèves inscrits aux évaluations départementales organisées par l'ADIAM 67 ne seront pas tenus de se présenter aux évaluations internes. La certification de l'ADIAM 67 sera ainsi reconnue pour la validation du cycle.

En danse, une évaluation continue, réalisée par les enseignants, permet l'organisation et la constitution des groupes d'élèves.

D) La pédagogie de projet

La pédagogie de projet consiste à générer des apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète.

L'apprentissage des élèves reposera autant que possible sur une pédagogie de projet, tant en musique qu'en danse. Les apprentissages acquis permettront ainsi de présenter un travail (*concerts, spectacles, galas, enregistrements*). Cette démarche a pour principal objectif de donner du sens aux pratiques et par conséquent générer de la motivation chez les élèves.

Des présentations publiques seront ainsi régulièrement organisées au sein des communes, dans le cadre de l'animation et de la vie culturelle. Parents, amis, habitants de la commune seront invités à assister à ces productions, qui permettent aux élèves de contribuer à l'enrichissement culturel local.

Des partenariats sont régulièrement tissés avec des artistes en visite dans les deux communes. Ceux-ci permettront aux jeunes musiciens de s'immiscer dans le monde du spectacle. Ces rencontres seront concrétisées aussi souvent que possible par des présentations sur scène dans le cadre des programmations culturelles.

Les sorties culturelles représentent une part essentielle de la démarche pédagogique. La curiosité, l'envie de connaître doivent être éveillées chez chacun afin d'intensifier le sens qui est donné aux pratiques artistiques. Il s'agira également de décloisonner la vision que les élèves ont de leur propre pratique en ne ciblant pas seulement des spectacles en lien direct avec leur discipline. (*ex : les danseurs pourront assister à des concerts symphoniques, les musiciens à des ballets...*).

La transdisciplinarité est la suite logique du point ci-dessus. Le décloisonnement ne se limitera pas seulement aux esthétiques, mais également aux pratiques. Musiciens et danseurs sont faits pour se rencontrer. Des projets seront régulièrement proposés aux élèves.

A travers l'application de ce projet pédagogique et des principes qui le structurent, les écoles de musique et de danse d'Eschau et de Fegersheim visent à former des musiciens et des danseurs complets, mais également des mélomanes curieux et avides de culture au sens large.